Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_32-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_32 **ALOEN (Agence Locale Énergie Climat Bretagne sud) – Convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028**

Rapporteur : G. Courtet

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) a été créée par Lorient Agglomération, la Région Bretagne et l'ADEME en 2005, en réponse à l'engagement de longue date du territoire dans la transition énergétique. Les actions menées par ALOEN poursuivent un objectif d'intérêt général.

En 2025, la ville de Guidel a sollicité ALOEN pour déployer son service « Thermographie de façade ». 15 logements ont bénéficié d'une thermographie leur permettant d'identifier les sources de déperdition d'énergie, et d'avoir à leur demande un conseil personnalisé sur les l'amélioration thermique de leur habitation.
Cette prestation était totalement prise en charge par ALOEN la première année.
La convention proposée permet d'offrir aux Guidélois cette même prestation, annuellement.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_32-DE

La convention proposée a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la ville de Guidel, commune de Lorient Agglomération, pour la réalisation du programme d'actions proposé par l'agence sur le périmètre de son territoire.
La Ville n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution.

La convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les exercices 2026-2027-2028.

Pour permettre la mise en œuvre des missions de l'agence, il est demandé à la ville de Guidel de s'engager à contribuer pour les trois exercices budgétaires 2026-2027-2028 une subvention de fonctionnement de **1530 euros**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 02 février 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette convention pour une somme de 1 530 euros par an sur les trois exercices budgétaires 2026-2027-2028

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.